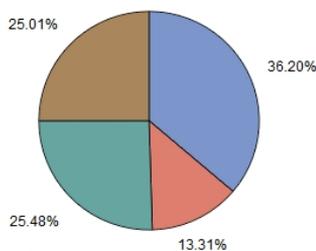


Pays



- Groupe Ia: les chômeurs indemnisés demandeurs d'emploi
- Groupe Ib: les chômeurs indemnisés non-demandeurs d'emploi
- Groupe II: les travailleurs soutenus par l'ONEM
- Groupe III: les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre
Population en âge de travailler (1)	7.274.128
Assurés contre le chômage (2)	3.848.093
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	3.311.709
Taux du chômage (4)	9,3

Vision globale 2015	Nombre / Montants
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	2.189.732
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	32.802
Dossiers litiges achevés	151.636
Contrôles achevés (6)	74.228
Sanctions notifiées au cours de l'année (7)	66.732
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (8)	17.138
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2014	8.229,2
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2015	7.462,4
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	437,8
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	76,2

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2015)		Nombre	%	Montants en millions d'EUR	%	
Chômeurs indemnisés	Hommes	323.791	56,7	3.779,4	60,0	
	Femmes	247.111	43,3	2.518,7	40,0	
	Total	570.902	100,0	6.298,1	100,0	
	CCI inoccupés inscrits comme DE	Hommes	230.113	40,3	2.431,6	38,6
		Femmes	187.319	32,8	1.809,0	28,7
		Total	417.432	73,1	4.240,6	67,3
		Après un emploi à temps plein	331.177	58,0	3.609,4	57,3
		Après études	58.489	10,2	419,6	6,7
		Après un emploi à temps partiel volontaire (DE)	22.080	3,9	130,0	2,1
		Chomage avec complément d'entreprise sans dispense de l'IDE	5.686	1,0	81,6	1,3
		Travailleurs ayant charge de famille	118.658	20,8	1.485,3	23,6
		Isolés	102.553	18,0	1.148,6	18,2
		Cohabitants sans charge de famille	196.212	34,4	1.606,6	25,5
		Moins de 25 ans	44.286	7,8	318,5	5,1
		25 à 50 ans	241.811	42,4	2.403,6	38,2
		50 ans et plus	131.335	23,0	1.518,6	24,1
	Moins d'1 an	149.884	26,3	1.488,9	23,6	
	1 à 2 ans	76.748	13,4	723,8	11,5	
	2 ans et plus	190.799	33,4	2.028,0	32,2	
	Dispense pour aide proche ou pour difficultés sociales et familiales	2.026	0,4	5,9	0,1	
Chômeurs âgés	49.099	8,6	621,4	9,9		
Chomage avec complément d'entreprise avec dispense de l'IDE	96.176	16,8	1.393,5	22,1		
Après un emploi à temps partiel volontaire (non DE)	6.170	1,1	36,7	0,6		
Travailleurs soutenus par l'ONEM (9)	Hommes	165.962	56,5	842,2	56,7	
	Femmes	127.794	43,5	643,4	43,3	
	Total	293.756	100,0	1.485,5	100,0	
	Chômeurs temporaires		124.840	42,5	488,2	32,9
		dont suspension pour employés	2.732	0,9	8,8	0,6
	Gardien(ne)s d'enfants	2.656	0,9	3,4	0,2	
	Vacances-jeunes	2.389	0,8	6,7	0,4	
	Vacances seniors	246	0,1	0,7	0,0	
	Période non rémunérée dans l'enseignement	3.836	1,3	33,2	2,2	
	Soins d'accueil	114	0,0	0,2	0,0	

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2015)		Nombre	%	Montants en millions d'EUR	%
Travailleurs soutenus par l'ONEM (9)	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR	44.323	15,1	196,4	13,2
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	392	0,1	1,1	0,1
	Chômeurs avec dispense ALE	1.418	0,5	15,3	1,0
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger	9	0,0	0,1	0,0
	Mesures d'act. ciblées sur les jeunes	103	0,0	0,4	0,0
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs âgés	15.304	5,2	34,7	2,3
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: études	24.948	8,5	232,0	15,6
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: formation prof.	19.710	6,7	222,8	15,0
	Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisés	52.697	17,9	249,7	16,8
	Complément de garde d'enfants	744	0,3	0,7	0,0
	Mesures d'act. ciblées sur l'encouragement des chôm. pour s'installer comme indépendant.	27	0,0	0,0	0,0
	Travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec soutien de l'ONEM	Hommes	94.508	32,8	276,2
Femmes		193.803	67,2	572,2	67,4
Total		288.311	100,0	848,4	100,0
Prépension à mi-temps		204	0,1	1,0	0,1
ICP, interruption complète		4.623	1,6	20,7	2,4
ICP, réduction des prestations		65.971	22,9	160,4	18,9
Congés thématiques		74.126	25,7	221,7	26,1
Crédit-temps, pour un emploi à temps plein		5.277	1,8	31,2	3,7
Crédit-temps, réduction des prestations		138.110	47,9	413,4	48,7
Autres		Prime de crise - Alloc. de licenciement	2.246	100,0	49,8
	Indemnité en compensation du licenciement	3.141	100,0	105,8	100,0
Attestations	Total	818.060			
	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement	535.940			
	Autres attestations	282.120			

(1) Population au 1er janvier 2015 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2014. Ils comprennent:

- a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2014 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
 - b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2014 (source: ONEM);
 - c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2014; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).
- (3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2014 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).
- (4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2015 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2014 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).
- (5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.
- (6) Les contrôles concernant les dossiers qui sont de la compétence des BC de Boom sont, depuis 2008, effectués respectivement par les services de contrôle des BC de Malines.
- (7) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet, pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration, travail ou revenu non déclaré, ou suite à un chômage de longue durée (application de l'article 80).
- (8) Sans a) les exclusions sur la base des articles 70.1 à 70.6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) que jusqu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et b) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.
- (9) Définitions de ces (sous-)groupes d'allocataires de l'ONEM: voir notre site internet: Statistiques - définitions des ayant droit.